



CAPA

Métiers de l'agriculture

Une
formation

Certificat d'aptitude professionnelle agricole, par apprentissage

Programme

Matières technologiques et professionnelles :

- ❖ Connaissances pédoclimatiques
- ❖ Connaissances des pratiques culturales régionales
- ❖ Maîtrise technique (conduite de production, entretien, réparation du matériel et des installations).
- ❖ Prévention Santé Environnement

Matières générales :

- ❖ Français
- ❖ Mathématiques
- ❖ Histoire-Géographie et Instruction Civique
- ❖ Hygiène et sport

Validation du diplôme

La formation est validée par le **DIPLÔME DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE**.

L'obtention d'une unité capitalisable (UC) donne lieu à la délivrance d'une attestation dont la durée de validité est de cinq années. L'acquisition de la totalité des unités capitalisables donne lieu à la délivrance du diplôme.

Rythme de l'alternance

La formation est dispensée par une équipe pédagogique issue du monde de l'entreprise au centre de formation de la Chambre d'agriculture à Saint Louis, et par un Maître d'apprentissage en entreprise.

Rythme de l'alternance : **3 semaines en entreprise et 1 semaine en cours.**

Nombres d'heures de cours prévues sur les 2 années : 959 heures

Conditions d'admission

- **Avoir entre 16 et 25 ans** révolus au début de l'apprentissage
- Retrait et dépôt des dossiers d'inscription au POINT Apprentissage (de septembre à avril N+1)
- Réunion d'information collective
- **Recherche d'un Maître d'apprentissage**
- Tests de positionnement : Évaluation écrite (français , mathématiques)
- Entretien de motivation avec un conseiller du CFA
- **Signature du contrat d'apprentissage**
- Rentrée au CFA en mars

POUR S'INSCRIRE

se présenter au
POINT Apprentissage
muni d'une pièce d'identité



14 Rue de Verdun – NOUMÉA

Téléphone : 24 69 49

contact@apprentissage.nc

ACCUEIL DU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI
DE 8H À 16H

www.apprentissage.nc

OUVRIER HORTICOLE

La particularité marquante du secteur horticole est la production de produits variés, vivants de qualités. Ces caractéristiques nécessitent, de la part des ouvriers qualifiés de ce secteur, une maîtrise gestuelle importante. De plus, la complexité des techniques de production : serre, automatisation et les spécificités de la commercialisation (marchés spéculatifs, irréguliers, saisonniers) impliquent des compétences particulières. Les activités des ouvriers qualifiés varient selon le secteur de la production horticole : productions florales et légumières - pépinières - productions fruitières. Il est ainsi créé autant de spécialités dans cette option.

Missions

Préparer les lieux de culture. Participer à la mise en culture.
Réaliser les opérations de multiplication dans les conditions optimales pour la reprise du végétal selon le secteur de productions horticoles.
Exécuter les différentes opérations de formation, d'entretien, de protection et de fertilisation des cultures.
Récolter les produits et les conditionner en fonction de leur destination.
Utiliser les différents équipements et matériels nécessaires aux opérations culturales et à celles de récolte et de conditionnement des produits.
Effectuer les opérations courantes et de maintenance de premier niveau du matériel, des structures de tuteurage ou de palissage et des abris de culture dans les cas de cultures abritées.
Procéder à l'enregistrement des données sur ses temps de travaux et sur l'installation des matériels.

Débouchés

- ❖ Pépiniériste
- ❖ Horticulteur
- ❖ Maraîcher

Statut de l'apprenti

- ❖ Salarié en contrat d'apprentissage, ou en contrat de qualification
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire totalement exonéré des charges patronales
- ❖ Couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Qualités requises

- ❖ Être en bonne condition physique
- ❖ Être capable d'utiliser différents outils et matériels nécessitant un respect des mesures de sécurité prévues

